



FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Fondée en 1978 sous l'appellation Fédération Française de la Moyenne Montagne

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08
Fédération de protection de l'environnement. Association sportive agréée au titre de l'article L. 121-4 du Code du sport.

Assemblée générale de la F.F.M.M.

Du samedi 14 mars 2020 à 16 h 30,

Hôtel-restaurant CAMPANILE - Place Kellermann 69600 Oullins

Ordre du jour

I.	Accueil des participants.....	2
II.	Début des travaux de l'assemblée générale	3
	1 - Bienvenue.....	3
	2 - Décompte des associations et des voix	3
	3 - Hommage à nos amis disparus	3
III.	Comptes rendus de l'exercice 2018-2019	3
	1 - Compte-rendu moral présenté par le président.....	3
	Résolution n° 1 Adoption du compte-rendu moral	4
	2 - Compte-rendu financier.	4
	3 - Rapport d'audit des contrôleurs aux comptes. Approbation des comptes et quitus au trésorier.	4
	Résolution n° 2 Approbation des comptes et quitus au trésorier	4
	4 - Compte-rendu des activités.	4
	Résolution n° 3 Adoption du compte-rendu des activités	4
	5 - Projets 2020-2021	4
IV.	Budget prévisionnel et cotisations 2020-2021	5
	1 - Barème des cotisations 2020-2021	5
	2 - Budget prévisionnel	5
	Résolution n° 4 Adoption du barème des cotisations et du budget prévisionnel	5
V.	Administration de la fédération	5
	1 - Ratification de la cooptation d'un administrateur.....	5
	Résolution n° 5 Validation de la cooptation d'un administrateur	5
	2 - Distinctions.....	5
VI.	Date et lieu de l'assemblée générale 2021	6
	1 - Lieu : Hautes-Pyrénées	6
	2 - Dates.....	6
	3 - Intendance	6
	4 - Activités en marge de l'AG	6
	Résolution n° 6 Adoption du report de l'AG 2021 en mai 2021.....	6
VII.	Questions diverses des participants.....	6
VIII.	Exposé de Christian Sionnet	7
IX.	Annexes	8
	1 - Annexe 1 - Compte de résultat 2018-2019.....	8
	2 - Bilan de l'exercice 2018-2019.....	9
	3 - Compte-rendu de l'audit des contrôleurs aux comptes	10
	4 - Budget prévisionnel 2020-2021	11
	5 - Compte-rendu du Pôle Environnement	12



Compte-rendu de la réunion de l'assemblée générale ordinaire Du samedi 14 mars 2020 à 16 h 30,

Hôtel-restaurant CAMPANILE - Place Kellermann 69600 Oullins

I. Accueil des participants

Associations présentes ou représentées :

N°	Association	Région	Voix	Particip.
467002	Mazères Cassagne Sports Sect. Montagne	50	55	2
467004	Feyzin Randonnées	30	70	2
467009	Amitié Montagne 38	30	48	2
467030	Avenir sportif Cazérien - Gym détente	50	134	2
467031	Union Fse Accompagnateurs en Montagne	30	258	1
467038	Rando Ski Club Saint Pierrois	30	31	1
467047	Union Fraternelle d'Aubière	30	47	2
467049	Bibendum Michelin Section Randonnée	20	40	2
467061	Union Nle des Animateurs de Pays	30	317	1
467078	Expérando	20	61	2
467089	Le Diapason d'Argent	60	15	1
467093	Boussens Rando Club	50	53	2
467097	Saint Egrève Accueil	30	308	2
467103	Assoc. ASEGF Ski et Rando	30	100	1
467108	Association SAM-IVE-L	30	56	1
467111	Montagne Evasion	30	368	2
467112	Association Laurac Rando	30	130	2
467114	Touring Club Rhodanien	30	225	2
467116	Les Ailerons Toulousains	50	12	2
467117	Foyer Communal de Bavilliers	20	60	2
467123	Club Montagne de l'Adour	60	100	2
467126	A Girandulata	40	19	2
467127	Le Souffle Gagnant	40	19	2
467130	Satho Seniors Les retraités actifs	30	20	1
24 associations présentes ou représentées		Total voix	2 546	

Les procurations non nominatives sont distribuées aux membres des associations présentes.

Particip. : 1 = présente. 2 = représentée.

Régions :

10 - Hors régions de massifs.

20 - Grand Est.

30 - Auvergne - Rhône-Alpes.

40 - Provence - Alpes - Côte d'Azur.

50 - Occitanie

60 - Nouvelle Aquitaine

**Membres à titre individuel présents et excusés :**

Andre Pascal	Darbon Gilles	Gourbat Nathalie	Noviant Alain
Benoit Daniel	De Haro Marie Christine	Grahmslaw William	Paoli Simon
Bertolutti Annabelle	Debout Véronique	Grosjean Jean Pierre	Pariset Jacky
Biarrotte Charles	Devaux Bernard	Guilleminot Christian	Parizel Patrice
Bihl Francis	Dini Patrick	Guyet Marcel	Pasqualini Alexandre
Bonnard Maurice	Dominjon Michel	Hautier Jean-Marie	Perrin Bernard
Bonneuil Hermine Jacqueline	Drevet Yves	Jimbert Bernard	Picard Pierre
Borg Louis	Dumas Jean-Pierre	Keller Charles	Pichet Claude
Boullay Marie Pierre	Dupland Éliane	Labbe François	Ricou Isabelle
Boutin Bernard	Dupre Richard	Labroche Régis	Rizzardi Christian
Brau Arnauty Jean Claude	Edoire Jean Louis	Lacroix Jean	Rosset Annie
Budna Michèle	Fargeot Roger	Lhuillier Anne	Rzadkiewa Christine
Caire Josée	Fillol Marie Pierre	Louis Roger	Sanquer Robert
Cavagna Fernand	Fraisse Corinne	Mancassola Patrick	Schell Nathalie
Chamoux Jean-Michel	Gabert Gérard	Marchal Alain	Sionnet Christian
Chardon Fabrice	Gachon Isabelle	Marquette Jacques	Sorbes Jean-Michel
Chauderon Jean-Pierre	Garcin Philippe	Marsat Chardon Emmanuelle	Stephens Caroline
Chesney Eric	Gaussot Jean Philippe	Mourreau Harald	Thevenet Alain
Cigno Calogero	Gebus Patrick	Muller Sylvain	Vergain Thierry
Cottignies Paul	Geneletti Alain	Munsch Michel	Veyre Patrick
Couvert Jacques	Genton Jacques	Nawrocki Michel	Voltz Francis
Cuinier Michel	Goett Alain	Negrier Christian	Watelet Edwige

16 h 30

II. Début des travaux de l'assemblée générale**1 - Bienvenue**

Le président, Christian Clair souhaite la bienvenue aux représentants des associations. Il rappelle que les convocations ont été envoyées le 16 janvier 2020 par courrier postal et par courriel.

Le bureau de l'assemblée est constitué de Christian CLAIR, président, Bernard Bost, trésorier, Bernard Perrin, trésorier adjoint, Jean-Pierre Grosjean, délégué à la formation.

2 - Décompte des associations et des voix

L'assemblée générale de ce jour compte 24 associations présentes ou représentées sur 40 associations affiliées (60.00 %), représentant 2 546 voix / 3 545 (71.82 %).

3 - Hommage à nos amis disparus

L'assemblée rend hommage à :

- Georges LUCET est décédé le 05/09/2019. Il fut formateur fédéral de 1992 à 2007 et administrateur. La médaille de la FFMM lui fut remise au congrès de Pradelles.
- Nicolas Bourcart, directeur de l'Âtre de la Vallée à Orbey. Inhumé le 18 octobre 2019 à Colmar.

III. Comptes rendus de l'exercice 2018-2019**1 - Compte-rendu moral présenté par le président**

Il me faut remercier vivement les associations présentes à cette réunion de l'assemblée générale et celles qui se sont fait représenter en envoyant leur procuration.

Les associations adhérentes qui sont absentes et n'ont pas jugé utile d'envoyer leur procuration pour cette assemblée générale n'encouragent pas les administrateurs, les organisateurs et les formateurs fédéraux à continuer à les servir en se dévouant bénévolement pour elles.

La participation (ou la représentation) aux assemblées générales est le principe essentiel d'un fonctionnement associatif démocratique. Ne pas participer, ou ne pas se faire représenter aux AG, s'apparente à une attitude consumériste pour laquelle les bénévoles ne souhaitent pas consacrer leur temps et leur énergie. La FFMM n'a pas la vocation d'être un supermarché !

La bonne santé de notre fédération, malgré les habituelles tracasseries administratives, est un encouragement pour toutes celles et pour tous ceux qui ont œuvré pendant la période 2018-2019. Elle répond à l'attente des associations qui lui font confiance.



En lisant les comptes-rendus des réunions du comité directeur qui sont consultables dans l'espace des adhérents, et en parcourant le e-bulletin fédéral, vous aurez pu au fil des semaines et des mois vous rendre compte de l'important travail de nos bénévoles sur lequel le fonctionnement de notre fédération repose.

Le résultat financier qui vous sera présenté atteste de la bonne santé financière de notre fédération grâce au dévouement de toutes et de tous, aux activités de qualité qui sont organisées et à la rigueur de la gestion par notre trésorier et son adjoint.

Je souhaite à vous tous de passer sans trop de difficultés le cap difficile du Covid-19 en attendant le plaisir de nous retrouver en 2021 pour l'assemblée générale qui se réunira à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Résolution n° 1 Adoption du compte-rendu moral

A l'unanimité l'assemblée générale adopte le compte-rendu moral.

2 - Compte-rendu financier.

Sur un budget de 188 857.59 €, l'excédent de l'exercice est de 4 211.60 € après provision de 3000 € pour salaires et 3000 € pour l'achat de matériels pédagogiques.

Compte de résultat : [Cf. annexe 1](#) Bilan : [Cf. annexe 2](#)

3 - Rapport d'audit des contrôleurs aux comptes. Approbation des comptes et quitus au trésorier.

[Cf. annexe 3](#)

Le contrôle des comptes a été effectué par Jean-Paul Verstraëte et Gérard Campel.

Christian Clair rapporte le courriel que Gérard Campel lui a envoyé : "*J'ai bien terminé le contrôle des comptes de l'exercice 2018-2019 et n'ai trouvé aucune anomalie. C'est avec une grande précision que les dépenses et recettes sont présentées. Par ailleurs, c'est un grand plaisir de découvrir que le résultat final est positif grâce au bénévolat. Voilà un réel gage d'indépendance de notre association. Grand merci à toi et à toute l'équipe dirigeante de la FFMM*".

Christian Clair demande si dans l'assemblée un(e) participant(e) souhaite que Jean-Paul Verstraëte lise le rapport d'audit. Personne ne le demande, le mot de Gérard Campel résumant parfaitement la situation.

Résolution n° 2 Approbation des comptes et quitus au trésorier

A l'unanimité l'assemblée générale adopte le compte-rendu financier et donne quitus au trésorier.

4 - Compte-rendu des activités.

Lors des précédentes assemblées générales nous listions les activités des différents pôles pour l'exercice écoulé alors que les adhérents avaient pu prendre connaissance de ces activités en lisant les comptes-rendus des réunions du comité directeur qui sont à leur disposition dans l'espace des adhérents du site de la fédération. Cette redite chronophage était en outre fastidieuse pour la plupart des participants(e)s.

Cette année nous procéderons différemment en adoptant une formule plus dynamique. Au cours de la projection de la page d'un pôle, l'ancienne présentation de la liste exhaustive des activités passées sera remplacée par une ouverture aux questions que les participants pourront poser aux représentants du pôle présents.

L'important travail du pôle de l'environnement est retracé dans un document en annexe rédigé par Michèle Budna, délégué à l'environnement.

Le temps libéré par cette formule de présentation nouvelle permettra à Christian Sionnet de nous parler de sa passion et de ses actions en faveur de l'environnement montagnard dans sa région. Un petit article intitulé "La passion d'un baroudeur" lui a été consacré en page 20 du bulletin 165.

<https://www.milieu-montagnard.org/bulletin/165-2020.pdf>

Résolution n° 3 Adoption du compte-rendu des activités

A l'unanimité l'assemblée générale adopte le compte-rendu des activités.

5 - Projets 2020-2021

Le projet le plus important pour 2021 est la certification QUALIOPi de notre fédération. L'auditeur de l'AFNOR est attendu le 31 mars 2020.



La certification QUALIOP1 sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les organismes de formation qui accueillent dans leurs stages des salariés pris en charge par leur entreprise, des agents de la fonction publique dont la formation est payée par leur administration et par les demandeurs d'emploi financés par Pôle Emploi. Ces catégories de stagiaires ne sont pas négligeables pour notre fédération car elles représentent 25 % des participants.

IV. Budget prévisionnel et cotisations 2020-2021

Période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

1 - Barème des cotisations 2020-2021

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Proposition adoptée lors de la réunion du comité directeur du 11 janvier 2020.

Cotisation des clubs			
CM Individuelle	60.00 € jusqu'à 100 membres	+ 1.7 %	+ 0.60 € / membre > 100
CM Familiale	28.00 €	+ 1.1 %	
CM Junior < 18 ans	72.90 €	+ 2 %	
Protection juridique	21.50 €	+ 2.4 %	
	67.00 € (ou gratuite)	+ 1.5 %	+ 0.67 € / membre > 100

2 - Budget prévisionnel

Charges		Produits	
Achats	14 560.00	Cotisations	57 780.00
Services extérieurs	87 800.00	Stages de formation	47 900.00
Autres services	32 120.00	Séminaires et réunions	500.00
Impôts & taxes assimilées	100.00	Séjours des stages	47 500.00
Charges de personnel	44 900.00	Produits de gestion courante	400.00
Autres charges de gestion	1 200.00	Abandon frais des bénévoles	29 400.00
Dotation aux provisions	2 800.00		
Cf. Annexe 4	183 480.00		183 480.00

Résolution n° 4 Adoption du barème des cotisations et du budget prévisionnel

A l'unanimité l'assemblée générale adopte le budget prévisionnel.

V. Administration de la fédération

1 - Ratification de la cooptation d'un administrateur

Lors de sa réunion du 11 janvier 2020, par référence à l'article 15 des statuts, le comité directeur a coopté Monsieur Eric Chesney comme administrateur de la fédération pour la durée restant à courir du mandat du comité directeur. L'assemblée générale du 14 mars 2020 est appelée à ratifier cette nomination.

Par ailleurs, lors de cette réunion les membres du comité directeur ont pensé unanimement qu'il était souhaitable de proposer à un formateur d'être invité aux réunions du CD comme auditeur, dans la perspective d'une future cooptation. La formation représentant plus de 45 % des actions de la fédération, le comité directeur mérite d'être composé à parité de formateurs et de représentants des associations affiliées.

Quant à la parité Hommes / Femmes du comité directeur, nous ne pouvons hélas que dresser un constat de carence pour le nombre des candidates.

Résolution n° 5 Validation de la cooptation d'un administrateur

A l'unanimité l'assemblée générale valide la cooptation de Monsieur Eric Chesney comme administrateur.

2 - Distinctions

La médaille de la FFMM est décernée à :

- Madame KADI Anne-Marie, administratrice de la FFMM, pour son action au sein de la fédération et de l'association le Diapason d'Argent de Périgueux (Dordogne).



- Monsieur RAULINE Jean-Yves, administrateur FFMM, pour son action au sein de la fédération et de l'association le Diapason d'Argent, et pour son action dans le domaine artistique.
- Madame BUDNA Michèle, pour son action en faveur de l'association UFAM, et pour son dévouement en faveur de la FFMM, de l'Environnement et de la Vie associative. Michèle Budna étant absente, sa médaille lui sera remise ultérieurement.

Michel Nawrocki qui fut administrateur et formateur de la fédération pendant de nombreuses années avait annoncé sa participation à cette assemblée générale. La fédération souhaitait le remercier particulièrement mais, hélas, le risque sanitaire actuel l'a dissuadé de faire le déplacement depuis La Souterraine (Creuse).

VI. Date et lieu de l'assemblée générale 2021

1 - Lieu : Hautes-Pyrénées

M. Jean-Claude Godart, président de l'association Culture Loisirs Nousty Montagne (ACLAN), a proposé au pôle développement d'organiser l'assemblée générale de la fédération dans les Pyrénées-Atlantiques en 2021.

Lors de sa réunion du 11 janvier 2020, le comité directeur s'est prononcé pour délocaliser l'AG dans la région des Pyrénées qui compte de nombreuses associations affiliées, en soulignant qu'il était important pour une fédération d'être présente parmi ses associations, bien que Lyon favorise mieux les déplacements depuis toutes les régions de France.

2 - Dates

Pour les adhérents les plus éloignés, une journée de trajet avant l'AG et une journée après l'AG seront nécessaires. De ce fait, le vendredi de l'Ascension serait propice à la réunion.

- Jeudi 13 mai - Ascension : accueil en fin d'après-midi.
- Vendredi 14 mai - 14 h 00 AG UFAM/UNAP. 16 h 00 : AG de la FFMM.
- Samedi 15 mai - Retour ou randonnée pédestre pour ceux qui peuvent rester.
- Dimanche 16 mai - Matin : Retour des randonneurs dans leurs foyers.

3 - Intendance

Les pré-réservations ont été faites à l'hôtel Campanile de 65 - TARBES sur les bases suivantes :

- Dîner du jeudi 13 mai : Formule 2 buffets : 16.95 € (boissons en plus).
- Déjeuner du vendredi 14 mai : formule 2 buffets : 16.95 € (boissons en plus).
- Dîner du 14 mai après les AG : 31.00 €. Boissons comprises.

Réservation et paiements :

- Repas du jeudi soir, du vendredi midi et du vendredi soir seront réservés et payés à la FFMM

- Chambre : Réservation par les participants. Tarif sportif 49.00 € par nuit pour 1 ou 2 personnes + petit-déjeuner 9.90 € + taxe de séjour.

Avant le jeudi soir et après le vendredi soir : organisation libre des participants pour les chambres et repas.

4 - Activités en marge de l'AG

M. Jean-Claude Godart proposera des randonnées.

Résolution n° 6 Adoption du report de l'AG 2021 en mai 2021

L'assemblée générale décide à l'unanimité de reporter l'assemblée générale ordinaire 2021 au mois de mai 2021, par dérogation aux dispositions statutaires qui prévoient que l'assemblée ordinaire doit se réunir dans les 6 mois qui suivent la date de clôture de l'exercice.

VII. Questions diverses des participants

Les questions ont été posées tout au long de la réunion.



VIII. Exposé de Christian Sionnet

Christian SIONNET présente la vie de sa région, le Pays de la Meige, à travers ses films très appréciés. Son exposé suscite de nombreuses questions et s'achève sous les applaudissements de l'assistance.

La réunion se termine à 19 h 30.

Christian Clair, Président de la FFMM

Bernard BOST, Trésorier

L'assemblée est suivie d'un apéritif offert par la fédération servi dans le lounge bar de l'hôtel puis d'un repas convivial.



**IX. Annexes****1 - Annexe 1 - Compte de résultat 2018-2019**

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	13 783.20	706 Cotisations	56 025.48
Variation des stocks	0.00	7061 Carte montagne	40 374.50
Edf consommations	810.94	- Individuelles x 27.00 €	38 097.00
Fournitures administratives	5 487.50	- Familiales x 69.50 €	2 154.50
Fournitures pédagogiques	7 484.76	- Juniors x 20.50 €	123.00
61 - Services extérieurs	88 788.13	70614 Cotisations UFAM	6 956.00
Location siège	3 488.78	70615 Membres bienfaiteurs	1 564.00
Entretien et réparations	1 165.90	7061 Cotis. complémentaires	7 130.98
MDS Carte Montagne	15 597.10	- Cotisations statutaires des clubs	2 455.34
Multirisque siège	476.83	- UFAM Fonctionnement	588.50
Garantie financière	400.00	- Cotisations UNAP	3 820.90
RC voyages et séjours	566.00	- Protection juridique	266.24
Centres de stages	59 486.32	706 - Stages de formation	52 189.29
Frais colloque, séminaires	7 607.20	ARP (frais pédagogiques)	43 002.29
62 - Autres services extérieurs	32 769.22	- Individuels	26 081.79
Publicité, publication, relations	5 519.68	- Formation continue	16 920.50
Divers (pourboires, dons)	317.30	Raquettes (frais pédagogiques)	1 979.00
Déplacements, réceptions	20 152.88	- Individuels	1 979.00
Frais postaux	1 673.19	Formation continue animateurs	3 216.40
Téléphone et internet	776.49	- Individuels	2 346.60
Services bancaires	179.96	- Formation continue	869.80
Commissions ANCV	41.05	Autres produits de formation	3 991.60
Cotisations & abonnements	4 108.67	- Désistements stages	1 517.85
63 - Impôts, taxes et assimilés	78.00	- Formation des animateurs	240.30
Participation formation prof.	78.00	- Produits pédagogiques	1 660.60
64 - Charges de personnel	42 063.59	- Produits except. Formation	572.85
Rémunération du personnel	11 302.36	7065 Séminaires, réunions	785.00 785.00
Primes et gratifications	300.00	Séjours des stages	47 388.00 47 388.00
Cotisations à l'URSSAF	7 831.00	- Stages ARP	41 879.00
Médecine travail, pharmacie	97.80	- Week-ends	4 024.00
Déplacement du personnel	1 154.50	- Animateur raquettes	1 485.00
Déplacements formateurs	15 335.92	75 - Produits gestion cour.	424.09 424.09
Formation des formateurs	6 042.01	- Produits divers	43.51
65 - Autres charges gestion	1 163.85	- Intérêts cptes financiers	380.58
Créances exercices antérieurs	803.85	77 - Abandon frais bénévoles	32 045.73
Fonds social, actions diverses	360.00	- Frais administratifs	9 933.71
66 - Charges financières	0.00	- Frais des animateurs	16 708.41
68 - Dot. amortis., provisions	6 000.00	- Formation animateurs	5 403.61
- Provision pour salaires	3 000.00		
- Provision pour équipements	3 000.00		
Résultat de l'exercice (+)	4 211.60		
	188 857.59		188 857.59



3 - Compte-rendu de l'audit des contrôleurs aux comptes

Mesdames, Messieurs les Membres de la Fédération,

En exécution de la mission qui nous a été confiée nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2019 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération Française du Milieu Montagnard, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur lors de sa réunion du 11 janvier 2020. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons effectué notre audit selon les normes applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes appliqués et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 9 mars 2020.

La commission de contrôle des comptes :

Jean-Paul VERSTRAËTE

Gérard CAMPEL

**4 - Budget prévisionnel 2020-2021**

CHARGES		PRODUITS	
Achats	14 560.00	COTISATIONS	57 780.00
Achat matériels pédagogiques	0.00	Carte montagne	42 076.00
Edf consommations	860.00	- 1420 Individuelles x 28.00 €	39 760.00
Fournitures administratives	5 800.00	- 30 Familiales x 72.90 €	2 187.00
Fournitures pédagogiques	7 900.00	- 6 juniors x 21.50 €	129.00
Achat de marchandises	0.00	- 200 Cotisations UFAM x 38.00 €	7 600.00
SERVICES EXTERIEURS	87 800.00	- 10 Membres bienfaiteurs	1 300.00
Location siège	3 700.00	Cotisations complémentaires	6 804.00
Entretien et réparations	1 230.00	Cotis annuelle des associations	2 482.00
MDS Carte Montagne	15 600.00	UFAM Fonctionnement	602.00
Multirisque siège	500.00	300 Cotisations UNAP x 10.40 €	3 120.00
Garantie financière	440.00	Protection juridique	600.00
RC voyages et séjours	560.00	Stages de formation	47 900.00
Centres de stages	61 270.00	ARP frais pédagogiques	44 000.00
Frais colloque, séminaires	4 500.00	- Individuels	26 500.00
Autres services extérieurs	32 120.00	- Formation continue	17 200.00
Publicité, publication, relations	2 000.00	Raquettes frais pédagogiques	2 100.00
Divers (pourboires, dons)	400.00	- Individuels	2 100.00
Déplacements, réceptions	22 200.00	- Formation continue	0.00
Frais postaux	2 200.00	Formation continue animateurs	1 200.00
Téléphone et internet	800.00	Animateurs de Pays	0.00
Services bancaires	120.00	Autres produits de formation	600.00
Cotisations & abonnements	4 400.00	- Produits pédagogiques	600.00
Impôts, taxes et assimilés	100.00	Séminaires, réunions	500.00 500.00
Participation formation prof.	100.00	Séjours des stages	47 500.00
Charges de personnel	44 900.00	- Stages ARP	45 200.00
Rémunération du personnel	11 900.00	- Formation permanente	1 100.00
Primes et gratifications	500.00	- Animateur raquettes	1 200.00
Cotisations à l'URSSAF	8 300.00	Subvention d'exploitation	0.00
Médecine travail, pharmacie	110.00	PRODUITS GESTION COUR.	400.00
Déplacement du personnel	1 220.00	Intérêts cptes financiers	400.00
Déplacements formateurs	16 870.00	Abandon frais des bénévoles	29 400.00
Formation des formateurs	6 000.00	Frais administratifs	9 000.00
Autres charges de gestion	1 200.00	Frais des animateurs	15 000.00
Fonds social, actions diverses	1 200.00	Formation animateurs	5 400.00
Charges financières	0.00	183 480.00	183 480.00
Dot. Amortis., provisions	2 800.00		
Provision pour salaires	2 000.00		
Provision pour équipements	800.00		



5 - Compte-rendu du Pôle Environnement

Actions Réalisées au cours de la période de mars 2019 à mars 2020

Signatures de pétitions :

- Non à l'éradication du lynx avec la complicité de l'administration.
- Pour des Vosges sauvages.
- Contre l'effarouchement de l'ours.
- En faveur du loup, du blaireau, du renard.
- Contre la chasse.

Echange de liens :

- Les contacts sont maintenant réguliers avec l'association Pays de l'Ours Adet.
- Un échange de liens a été fait.
- Le responsable du Pays de l'Ours soumet 2 propositions :
 - une intervention ponctuelle sur l'ours lors de stage ARP dans les Pyrénées ;
 - une réduction de 10 % pour les membres UFAM, sur des séjours "Sur les traces de l'ours" organisés par lui-même. Contact adrien@paysdelours.com.

Soutiens à différents collectifs :

Lors du dernier CD, le Pôle Environnement a demandé que lui soit alloué un budget afin de pouvoir faire un geste financier aux associations soutenues. Cette demande a été acceptée par le CD. Le président Christian Clair fixe la somme à 1000 euros.

- Préservation des Paysages Jurassiens 50 euros.
- Ours Adet 50 euros.
- Cotisation Moutain Wilderness : 120 euros.

Suivis du soutien aux collectifs renard :

- Renard Doubs : semi-victoire, entérinée par un arrêté du 06/11/2019 fixant des mesures de préservation du renard dans le cadre de la lutte contre les campagnols, dans 117 communes du Doubs.
- Renard Grand Est : malgré une grosse mobilisation dans cette région en faveur du renard et de nombreux rappels de son utilité aux différents préfets concernés, les résultats ne sont pas encourageants
- Réponse de la Marne, indique que la prochaine révision de la liste des nuisibles aura lieu pour la période 2022/2025. Même genre de réponse pour la Moselle.
- Dans le Haut-Rhin le renard est classé nuisible dans 24 communes sur les 366 que compte le département.

Pour info entre 500 000 et 600 000 renards tués par année.

Signalement atteinte à l'environnement :

- Épaves voitures dans le Vercors et en Dordogne, après signalement par le bureau de la FFMM, les épaves ont été enlevées.
- Dépôt d'ordures sauvage sur un parking dans la région de Périgueux. Après plusieurs interventions de ma part dans les communes concernées, les containers à bouteilles et 95 % des ordures ont été enlevés. Le déblaiement total est en cours.

Stages 2019 :

- Du 22 au 25 Mai 2019 a eu lieu le dernier stage Connaissance de l'Environnement encadré par le Pôle Environnement, à Saint Léger Les Mèlèzes. La météo fut clémente. avec 8 participants, c'était le dernier stage encadré par Jean .Louis Edoire, aidé dans cette tâche par Bernard Boutin et Emmanuelle Marsat.
- Du 22 au 25 août 2019 a eu lieu le dernier "stage" Découverte de l'Environnement Montagnard dans le parc national des Cévennes au Mont Lozère. Stage complet, ambiance, météo au beau fixe et paysages magnifiques appréciés de tous.
- Reconnaissance du séjour "Découverte Environnement" en Vanoise qui sera organisé par l'UFAM 2020, les 13.14 et 15 Juillet avec Emmanuelle Marsat, Fabrice Chardon et Michèle Budna.

Projets 2020 en partenariat avec l'UFAM :

Séjour en Vanoise "Découverte de l'Environnement", du jeudi soir 20 août 2020 au dimanche après-midi 23 août 2020 : randonnées en étoile au départ du refuge de l'Orgère dans le Parc national de la Vanoise. Faune, flore et géologie de ce massif. 13 inscrits à ce jour, il reste 3 places

**Projets 2021 :**

En 2021 la FFMM n'organisera plus les stages de formation intitulés "connaissance du milieu montagnard" et "découverte de l'environnement". L'UFAM reprendra ces stages sous forme de séjours, en conservant le même esprit mais sans les contraintes propres aux stages de formation.

L'UFAM a pour projet d'organiser en 2021 les séjours suivants :

- En février, séjour raquettes "Sur les traces de la faune sauvage en milieu enneigé ". Lieu et dates non définis (Jura ou Vercors).
- Séjour découverte de l'environnement en Chartreuse. Dates non définies à ce jour.

Propositions d'actions pour la défense de l'environnement :

- Le Collectif Renard Grand Est recherche des bénévoles pour la tenue de stands d'infos lors de festivals, fêtes ou expos photos de la nature. Renseignements : budnamichele@gmail.com ou 07 81 19 40 16.
- Les Gazouillis du Plateau, propose une mobilisation "Pour 1000 Actions Pour la Nature". Renseignements sur leur site internet.
- Participation au programme PHENOCLIM programme de sciences participatives. Permet de mesurer l'impact du changement climatique sur la faune et la flore de montagne en récoltant des données lors de vos sorties dans les différents massifs montagneux. Texte de présentation : <http://phenoclim.org/fr>. Renseignements : adrien@paysdelours.com.

Nouvelles du monde et de france

- 1 onzième parc national français des Forêts de Champagne- Bourgogne.
- 4 nouveaux parcs naturels régionaux Français :
 - Mont Ventoux.
 - Baie de Somme.
 - Corbières-Fenouillèdes (Aude).
 - Doubs-Horloger (vallée du Doubs et du Dessoubre).
- 58 parcs régionaux.
- 742 espèces de la flore de France Métropolitaine sont menacées.
- 2 pesticides néfastes aux abeilles interdits en France s'ajoutent aux 5 autres interdits en 2018. Ce sont des pesticides à base de neocotinoïdes.
- Les incendies en Australie ont été largement aggravés par le réchauffement climatique.
- La planète dit merci au coronavirus, la pollution chute en Chine et en Italie.
- Suite a un programme de protection, la population de tigres du Bengale a doublée en 10 ans (235) .Espèce menacée d'extinction dans la région du Terrail au Népal.

Films à voir :

- Marche avec les Loups de JM Bertrand.
- Aquarela de Victor Kossalovsky.

Répertoire des référents d'environnement

A ce jour : 42 référents sont inscrits au répertoire environnement. Ils sont présents sur 21 départements. 10 régions sont représentées.

